

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00112

APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1...2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION ESCAL

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240011210

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1...2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE L'ASSOCIATION ESCAL

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

L'association ESCAL a sollicité l'accompagnement financier de Saint-Etienne Métropole dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour son projet « Fête du sport partagé 2024 » qui consiste en l'organisation, pour la seconde édition, d'une journée de sensibilisation et d'initiation à la pratique sportive adaptée à destination principalement des personnes en situation de handicap mental adhérentes de l'association et de leurs familles mais également ouverte à tout autre public de la commune et de ses environs, en situation de handicap ou non.

A noter également le souhait d'y associer cette année des personnes en situation d'exclusion (jeunes ou personnes âgées) identifiées au sein des différentes structures communales.

Une dizaine de stands sportifs seront proposés et organisés en partenariat avec les associations sportives de la commune (basket, foot, tennis, ping-pong, joëlette...) et seront l'occasion d'une pratique partagée entre personnes en situation de handicap et valides. Pour les éducateurs des associations sportives présentes, ce sera l'occasion de découvrir comment adapter l'activité au public porteur de handicap mental.

Pour l'association, cet évènement à plusieurs objectifs :

- se faire connaître du public concerné,
- inciter ce public empêché à une pratique sportive,
- inciter les associations sportives locales à développer une offre de « sport adapté » à ce public.

L'édition 2023 avait rassemblé environ 150 personnes dont 75 participants (une cinquantaine en situation de handicap).

Cette année, l'évènement aura lieu le samedi 13 avril 2024 au complexe sportif de Sorbiers.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ce projet après instruction de la demande de l'association. Il s'avère que ce dernier remplit les critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- sensibilisation à la pratique sportive et inclusion de publics dits « éloignés » et « empêchés »,
- intégration de la pratique sportive dans une optique de santé et de bien-être,
- découverte de l'activité sportive et plus spécifiquement des disciplines olympiques et paralympiques,
- découverte et développement de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap,
- émancipation par le sport,
- lutte contre les stéréotypes et discriminations,
- insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité,
- découverte mixte et intergénérationnelle.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 2 330 € peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement du projet.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'évènement.

L'association l'ESCAL a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 2 330 € à l'ESCAL pour le projet « Fête du sport partagé 2024 »,**
- **approuve la convention correspondante à intervenir avec l'association l'ESCAL ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**

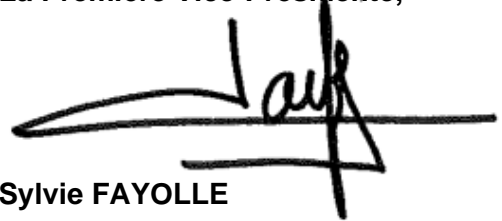
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large circle with a vertical line through it and a horizontal line extending to the right.

Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a diagonal stroke.

Sylvie FAYOLLE